

MASTER 2 INFORMATION COMMUNICATION

PARCOURS-TYPE ADMINISTRATION ET COMMUNICATION
DES ACTIVITES CULTURELLES (ACAC)



- **Titre du cours : Droit de la culture**
- Crédits ECTS : 2
- Langue d'enseignement : Français
- Modalité pédagogique : Présentiel
- Total heures : 15HCM
- Heures de travail personnel par étudiant : 30H
- Responsable de la formation : Martine Regourd
- Responsable du cours : Karl-Henri Voizard

DESCRIPTION

- **Présentation :**

Le cours initie les étudiants du Master 2 aux notions juridiques utiles dans le champ culturel, quel que soit le secteur (spectacle vivant, patrimoine culturel, filière du livre, etc.), et procède à l'analyse des multiples enjeux sous-jacents.

- **Lien avec le programme :**

En quoi est-il pertinent au sein des autres cours ?

Le cours de Droit de la culture permet d'aborder la dimension institutionnelle des activités culturelles et d'insister sur les aspects juridiques des différents secteurs abordés par ailleurs.

- **Objectifs d'apprentissage :**

A l'issue de ce cours, l'étudiant est capable de :

- comprendre les bases juridiques du secteur culturel
- s'appropriier le langage du juriste
- raisonner en droit
- comprendre les arrêts de jurisprudence
- résoudre un cas pratique

- **Compétences transverses:**

- Compétences managériales

Sont-elles abordées, préparées, renforcées ?

Oui, par le développement d'une argumentation avec esprit critique.

- International

Ce cours prépare-t-il aux interactions à l'international ?

Non

- Responsabilité sociale et environnementale

Ce cours aborde-t-il les thématiques liées à la RSE ?

Non

- **Pré-requis :**

Que faut-il maîtriser avant de commencer ce cours ?

La maîtrise de la langue française est nécessaire.

- **Contenu, organisation :**

Quels documents sont mis à disposition des étudiants ? Par quel biais ?

Le cours et des documents complémentaires qui font l'objet de discussions lors des séances.

- **Modalités d'évaluation :**

Contrôle terminal

- **Bibliographie :**

- AUBY (J.-F.), *Le droit public de la culture*, Paris, Berger-Levrault, 2016, 398 p.
- BENHAMOU (F.), *L'économie de la culture*, Paris, Editions La Découverte, 2011, 126 p.
- BENHAMOU (F.), *Les dérèglements de l'exception culturelle*, Paris, Editions du Seuil, 2006, 347 p.
- BORIES (C.), *Le patrimoine culturel en droit international : les compétences des Etats à l'égard des éléments du patrimoine culturel*, Paris, éd. A. Pedone, 2011, 666 p.
- CHHUM (F.), *L'intermittent du spectacle. Les nouvelles règles après la réforme de 2003*, Paris, Editions du JurisClasseur, 2004, 233 p.
- CORNU (M.), FERAULT (M.A.), FROMAGEAU (J.) (textes réunis par), *Patrimoine architectural, urbain et paysager : enjeux juridiques et dynamiques territoriales*, Actes du colloque des 6, 7 et 8 déc. 2001, Paris, L'Harmattan, 2003, 275 p.
- DEGUERGUE (M.) (dir.), *L'art et le droit, Ecrits en hommage à Pierre Laurent Frier*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, 415 p.
- DOUBOVETZKY (Ch.), *L'essentiel du droit de la culture*, Paris, LGDJ, 2020, 152 p.
- DURET ROBERT (F.), *Droit du marché de l'art*, Paris, Dalloz, 2007, 563 p.
- EDELMAN (B.), *Le sacre de l'auteur*, Paris, Editions du seuil, 2004, 384 p.
- FARCHY (J.), SAGOT DUVAUROUX (D.), *Economie des politiques culturelles*, Paris, PUF, 1994, 183 p.
- FLAMAND-LEVY (B.), *Les compétences culturelles de la communauté européenne*, Aix-en-Provence, PUAM, 2004, 472 p.
- FOREY (E.), MONNIER (S.), *Droit de la culture*, Paris, Gualino éditeur, 2009, 298 p.
- FRIER (P.-L.), *Droit du patrimoine culturel*, Paris, PUF, 1997, 526 p.
- FUMAROLI (M.), *L'État culturel. Essai sur une religion moderne*, Paris, Editions de Fallois, 1992, 410 p.
- HERITIER (A.), *Genèse de la notion juridique de patrimoine culturel. 1750-1816*, Paris, L'Harmattan, 2003, 304 p.
- HUET (M.), *Droit de l'architecture*, Paris, Economica, 2001, 963 p.
- LE LOUARN (P.) (dir.), *Le patrimoine culturel et la décentralisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 464 p.

- MASTOR (W.), MARGUÉNAUD (J.-P.), MARCHADIER (F.) (dir.), *Droit et rock*, Paris, Dalloz, 2011, 200 p.
- MENDER (P.-M.), *Les intermittents du spectacle. Sociologie d'une exception*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2005, 286 p.
- MESNARD (A.-H.), *Droit et politique de la culture*, Paris, PUF, 1990, 487 p.
- MIRIEU DE LABARRE (E.), *Droit du patrimoine architectural*, Paris, Litec, 2006, 318 p.
- MONNIER (S.), *L'essentiel du droit de la culture*, Paris, Gualino éditeur, 2009, 142 p.
- MOULINIER (P.), *Les politiques publiques de la culture en France*, Paris, PUF, 2010, 124 p.
- MOULINIER (P.), *Politique culturelle et décentralisation*, Paris, L'Harmattan, 2002, 336 p.
- PELLAS (J.-R.), *Droit de la culture*, Issy-les-Moulineaux, LGDJ, 2015, 173 p.
- PERLO (N.), *Le droit public du cinéma en France et en Italie*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2012, 764 p.
- POIRRIER (Ph.) (dir.), *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation, XIXe–XXe siècles*, Paris, La Documentation française, 2002, 430 p.
- PONTIER (J.-M.), RICCI (J.-C.), BOURDON (J.), *Droit de la culture*, Paris, Dalloz, 1996, 540 p.
- PONTIER (J.-M.), *La décentralisation culturelle*, LGDJ, 2018.
- REGOURD (S.), *Droit de la communication audiovisuelle*, Paris, PUF, 2001, 475 p.
- REGOURD (S.), *L'exception culturelle*, Paris, PUF, 2010, 127 p.
- ROMI (R.), BOSSIS (G.), *Droit du cinéma*, Paris, LGDJ, 2004, 219 p.
- SAUJOT (C.), *Le droit français de l'archéologie*, Paris, éd. Cujas, 2007, 352 p.
- TOUZEIL-DIVINA (M.), KOUBI (G.) (dir.), *Droit et opéra*, Paris, LGDJ et université de Poitiers, 2008, 374 p.
- URFALINO (P.), *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette Littératures, 2004, 361 p.
- VOIZARD (K.-H.), *L'Etat culturel et le droit*, préf. Caillousse (J.), Paris, LGDJ, 2014, 400 p.
- VOIZARD (K.-H.), *Le droit de la culture*, Paris, Dalloz, 2022, 210 p.

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.